



INFORMATIQUE

Gérer votre cabinet dans un « nuage »



Le cloud (ou nuage), en informatique, c'est vraiment tendance ! Mais pas seulement. Cela peut simplifier la gestion de votre cabinet. Et les offres en ligne bénéficient désormais d'une garantie de sécurité via la procédure de l'agrément des hébergeurs de données de santé.

Le « cloud » est un terme auquel vous n'avez sans doute pas échappé dans le cadre de vos usages informatiques personnels. Quand vous confiez vos photos, vidéos, musiques et autres sauvegardes de messages électroniques et données diverses aux serveurs distants des géants de la technologie les plus connus, elles se retrouvent effectivement dans le fameux « nuage ».

De là à y exporter votre activité professionnelle, il y a un pas que vous hésitez – à juste titre – à franchir. Mais cette notion générique de cloud recouvre en fait des réalités techniques, commerciales et juridiques très différentes. Pour le monde de la santé, son encadrement est assuré par l'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel (1). C'est le premier critère à vérifier si vous envisagez une solution de gestion de cabinet en ligne.

Quel intérêt ? Le premier argument

tient à la simplicité. Pas de logiciel à installer dans la mesure où vous accédez aux fonctionnalités via un navigateur web. Mieux : l'utilisateur n'a plus à se préoccuper de maintenance, mises à jour et régularité des sauvegardes, qui sont gérées et automatisées via le serveur distant.

Les critères qu'il faut vérifier

Le mode de commercialisation (l'abonnement mensuel en règle générale) procure une bonne visibilité côté dépenses : le coût des solutions de dossiers patients s'échelonne de 40 à 80 euros par mois environ. Bien sûr, les applications en ligne offrent avant tout l'avantage d'être accessibles de n'importe quel ordinateur. C'est ce qui explique qu'elles intéressent principalement les médecins exerçant sur plusieurs sites, les cabinets de groupe, les maisons et pôles de santé. En outre, elles facilitent le partage des dossiers et la communication entre professionnels qui ont pris l'habitude d'échanger. Où sont les contraintes ? La plus forte concerne la qualité de la connexion internet qui doit être irréprochable. Mais certains fournisseurs peuvent proposer la mise en place d'une ligne dédiée (à l'instar d'ICT pour les solutions Chorus).

Si ce type d'offres acquiert aujourd'hui plus de visibilité, voire de cré-

dibilité grâce à la procédure d'agrément de l'hébergement de données, on peut noter que la plupart des éditeurs de ce marché en ont désormais une bonne expérience. Parmi les premiers à innover, on peut par exemple citer Aatlantide qui a proposé la télétransmission en ligne... dès 2004 ! L'éditeur grenoblois a ensuite développé des solutions de gestion qu'il n'a pas manqué de faire évoluer en y intégrant les critères de la nouvelle convention médicale.

Bon à savoir : l'accès aux logiciels en ligne exige l'utilisation de la carte CPS, qui sécurise le process.

Tous (ou quasi tous) les fournisseurs se sont également inscrits dans le processus d'homologation « DMP-Compatible ». C'est ainsi que monLogiciel Medical.com, signé Cegedim, s'est récemment distingué comme le centième logiciel homologué par l'ASIP Santé. Le groupe avait d'ailleurs commencé par proposer la télétransmission en ligne, en 2010, avec eFSE. Ils comportent tous une aide à la prescription. En revanche, les fonctions de comptabilité peuvent être limitées, comparées aux solutions classiques.

Près de 3 000 utilisateurs

Après quelques années de scepticisme, pour ne pas dire de résistance, les professionnels de santé sont désormais plus nombreux à adopter la gestion de cabinet dans le cloud, sous l'effet, sans doute, des regroupements. Spécialisé sur le marché des maisons et centres de santé, ICT revendique par exemple près de 3 000 utilisateurs. Ses logiciels viennent d'ailleurs d'être labellisés par l'ASIP Santé (2). ■

Dominique Lehalle

(1) esante.gouv.fr/services/referentiels/securite/hebergeurs-agrees

(2) L'Agence distingue ainsi les logiciels qui respectent un cadre fonctionnel précis, adapté à l'activité des maisons et centres de santé.

L'ARRIVÉE DU « LOW COST »

Le groupe Medext a annoncé mi-novembre la certification Logiciel d'Aide à la Prescription pour Medaplix, sa solution en mode web, qui intègre la banque médicamenteuse Thesorimed. Originalité de l'offre : elle est proposée à 10 euros par mois (plus 10 euros pour la télétransmission Pyxvital). L'hébergement des données est assuré par la société Navaho, récemment agréée pour sa solution « Santé Archivage ». « Très simple à utiliser, plutôt basique, Medaplix cible particulièrement ceux qui débutent en informatique et les médecins généralistes mobiles », note le site Buzz Médecin qui l'a passé au banc d'essai*.

*<http://comparatif-logiciels-medicaux.fr/logiciels-en-ligne/medaplix>